

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 MARS 2022 A 19h (Salle Polyvalente - rue de Braunsbach)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, Mme Danielle BONNIN, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER, M. Jean-Luc CHATRY (Adjoint), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoît COQUELET (jusqu'à 20h15), M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Jocelyne JEAN, Mme Catherine LACROIX-KARIDA, M. Julien MACOUIN, Mme Marie-Odile MATHIEU, M. François MORISSET et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux)

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Aurélie BERGER donne pouvoir à Mme Catherine LACROIX-KARIDA, M. Olivier BEULET donne pouvoir à Bernard PIERRE-EUGENE, M. Serge COMPAORÉ donne pouvoir à M. Julien MACOUIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY (à partir de 20 h 15), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Alexandra ROUCHER, Mme Catherine SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Odile MATHIEU

Absente excusée : Mme Florence SAINT-LYS

Secrétaire de séance : M. Philippe PATEY

Assistent : Mme Sylvie LEGROS, Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Monsieur Eric MARTIN, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux présents, à M. Jean-Pierre BONS, correspondant de presse de la Nouvelle République et au public. Il indique que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra dans la salle de la Mairie.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

M. Philippe PATEY est désigné secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint, et confirme la validité des procurations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

- **Budget de la commune (compte administratif et compte de gestion 2021 ; taux de fiscalité et budget 2022)**

M. Patrick Peyroux, adjoint au Maire chargé des Finances, présente le compte administratif 2021 et le projet de budget 2022 qui ont été présentés en Commission des Finances élargie au Conseil Municipal, le 13 janvier 2022, puis lors de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 25 janvier dernier.

Compte administratif 2021

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé global = **2 559 614.03 €** en 2021 (80,27 % du BP) contre 2 531 906.80 € en 2020, soit une hausse de 1.09 %

Recettes :

Réalisé global = **3 358 527.27 €** en 2020 (105,32 % du BP) contre 3 342 815.34 € en 2020, soit une augmentation de 0.47 %

Section d'Investissement :

Dépenses :

Réalisé global = 1 236 716.09 € en 2021

Recettes :

Réalisé global = 1 999 851.20 € en 2021

En réponse à une question de M. le Maire, M. Patrick PEYROUX indique que les recettes prévues pour les travaux du DOJO sont engagées et reportées sur le budget 2022.

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte administratif 2021, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.**

M. le Maire réintègre la salle et remercie le Conseil Municipal pour la confiance qu'il lui accorde dans l'exécution de ce budget.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

M. Patrick PEYROUX présente ensuite les résultats du budget 2021.

Exercice 2021

Dépenses de Fonctionnement	2 559 614,03 €
Recettes de Fonctionnement	3 197 618,73 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 638 004,70 €

Dépenses d'investissement	1 236 716,09 €
Recettes d'investissement	1 939 809,16 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 : 703 093,07 €

Résultat au 31 décembre 2021 (avec les reports 2020)

Dépenses de Fonctionnement 2 559 614, 03 €
Recettes de Fonctionnement 3 358 527, 27 €
Soit (3 197 618,73 + 160 908,54)

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2021 : 798 913,24 €

Dépenses d'investissement 1 236 716, 09 €
Recettes d'investissement 1 999 851,20 €
Soit (1 939 809, 16 € + 60 042,04 €)

Résultat d'investissement au 31 décembre 2021 : 763 135,11 €

Résultat de clôture (fonctionnement + investissement) 1 562 048,35 €

RAR en dépenses d'investissement 1 258 370 € 08

RAR en recettes d'investissement 342 758,00 €

Soit un solde de - 915 612 € 08

Résultat de l'investissement avec les RAR - 152 476,97 €
Soit (763 135,11 € résultat d'investissement - 915 612,08 € reste à réaliser)

Résultat global de fonctionnement du budget principal 2021 =798 913,24 €
Soit (638 004,70 € résultat de l'exercice + 160 908,54 € report 2020)

M. Patrick PEYROUX propose d'affecter les résultats 2021 sur le BP 2022, comme suit :

Report en fonctionnement = 148 913,24 €
Affectation obligatoire en investissement = 152 476,97 €
Affectation complémentaire en investissement = 497 523,03 €
Total affecté au compte 1068 = 650 000,00 €
Excédent d'investissement reporté = 763 135,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.**

Il présente ensuite le compte de gestion du Trésorier Municipal, qui correspond, en tout point, au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte de gestion 2021**

HISTORIQUE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

M. Patrick PEYROUX fait état d'une stabilisation des excédents de fonctionnement. Le résultat de 2021 est en légère baisse par rapport à 2020 : 638 005 € en 2021 au lieu de 656 098 €.

BP 2022

Section de Fonctionnement :

- Budget Fonctionnement 2022 équilibré à **3 305 088.24 €** (+ 4.24 % par rapport à 2021)

Dépenses :

011 Charges à caractère général : 824 400 € (+ 10,10 % par rapport à 2021)

- ✓ Fournitures non stockables : + 25 000 € (hausse des tarifs de l'électricité et du gaz) ;
- ✓ Contrats de prestations de services : + 7 000 € (dont 5 000 € suite à la reprise de la compétence capture des animaux errants et la signature d'une convention avec la SACPA)
- ✓ Entretien et réparations : + 7 700 € (dont 5 000 € supplémentaire pour la prestation balayage de la voirie)
- ✓ Formation des collaborateurs : + 10 000 € (formations CACES engins de chantier et CAES nacelles notamment)
- ✓ Honoraires : + 5 000 € (réalisation du document unique, document d'évaluation des risques professionnels) ;
- ✓ Divers services extérieurs (article 6238) : + 18 000 € (dont 5 000 € pour la reprise de concessions dans les cimetières en état d'abandon, et 12 000 € pour le solde des temps d'activités périscolaires 2020-2021, non facturé en 2021)

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Patrick PEYROUX indique que le budget des fournitures non stockables (énergie - électricité) a été augmenté sensiblement, mais que cela pourrait malgré tout être insuffisant dans le contexte international actuel.

012 Charges de personnel : 1 512 500 € (+ 4,42 %) :

L'augmentation est liée à : « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité), avancements d'échelons et changements de grade et recrutement d'un collaborateur supplémentaire aux services techniques nécessaire à l'accroissement d'activités, et notamment pour le service espaces verts.

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, il est précisé que la NBI fait désormais l'objet d'une ligne budgétaire spécifique du fait du changement de la nomenclature comptable.

014 Chapitre atténuations de produits : 900 € (versement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes du Haut-Poitou et d'une partie des recettes des concessions des cimetières à la commune de Frozes).

65 Charges de gestion courantes : 247 238,24 € (indemnités des élus et subventions).

M. Philippe PATEY précise qu'il n'y a pas d'augmentation des indemnités des élus, mais seulement une progression des charges afférentes.

66 Charges financières : 54 800 €, en diminution de 5,19 % par rapport à 2021

67 Charges exceptionnelles : 100 €

68 Dotations provisions pour risques : 100 €

023 Virement à la section d'investissement : 560 000 €

042 Opérations d'ordre (amortissements) : 105 000 €

Recettes :

013 Atténuation de charges : 25 000 €

70 Produits des services : 202 550 €

73 Impôts et taxes : 1 668 000 €

M. Patrick PEYROUX propose d'augmenter cette année le taux d'imposition du foncier bâti de 2 %. L'objectif est de maintenir un niveau de service de qualité notamment dans les écoles et les bâtiments publics (gymnases, salles municipales, piscine, camping, médiathèque...). Par ailleurs, cette augmentation contribuera au financement des différents projets identifiés par la Municipalité, dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements.

La dernière augmentation de la fiscalité date de 2017 (+1%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ **De fixer les taux de la fiscalité pour 2022 de la façon suivante :**

✓ **Taxe sur le Foncier Bâti : 36.49 %**

✓ **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 60.13 %**

74 Dotations et participations : 1 132 500 €

En réponse à une question de M. le Maire, M. Patrick PEYROUX précise qu'une partie du Fonds d'Amorçage de l'État pour les Temps d'Activités Périscolaires de l'année précédente sera versée en 2022, ce qui explique un montant de recettes plus important pour ce poste.

75 Autres produit de gestion courante : 103 100 €

Il fait état de la mise en location progressive des logements de l'ancienne gendarmerie et de la rue de Braunsbach dans le courant de l'année 2022.

76 Produits financiers : 25 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 148 913.24 €

042 Opérations d'ordre (travaux en régie) : 25 000 €

Section d'Investissement :

Le Budget d'Investissement 2022 s'équilibre à 3 038 670.08 €

Dépenses :

- 1 780 300.00 € de nouvelles dépenses
- 1 258 370.08 € de report d'engagements 2021

Les principales nouvelles opérations concerneront :

- Le début de l'aménagement de la rue Gambetta : **400 000 €**
- Le programme annuel de voirie : **210 000 €**
- Des travaux de couverture des locaux commerciaux : **50 000 €**
- La réfection du bardage du gymnase Emile Fradet : **120 000 €**
- La rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public : **60 000 €**
- Des travaux d'accessibilité au gymnase de Braunsbach : **50 000 €**
- Le bornage et l'aménagement de chemins de randonnée : **50 000 €**
- L'aménagement du site du « Four à chaux » : **50 000 €**

Recettes :

- 342 758 € de report d'engagements 2021 (subvention Fonds Européens pour l'aménagement du quartier de la Chaume ; DETR dojo et Gendarmerie notamment)

Détail des recettes :

- Un excédent d'investissement reporté de 763 135,11 €
- 650 000 € d'excédents capitalisés (excédent de fonctionnement 2021)
- Un virement de 560 000 € provenant de la section de fonctionnement
- Les subventions pour 204 600 € provenant du Département (ACTIV'3 pour 60 600 € pour la rénovation du gymnase Emile Fradet et la réfection des couvertures des commerces, et 108 000 € dans le cadre du Schéma Départemental de l'Habitat pour la rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie) et du Syndicat Energies Vienne (38 000 € de CEE pour les logements de la gendarmerie)
- Le fonds de compensation de la TVA pour un montant de 158 000 €
- Les amortissements à hauteur de 105 000 €
- Les produits de la taxe d'aménagement à hauteur de 60 000 €.

M. Patrick PEYROUX présente ensuite la synthèse du BP 2022.

Section de fonctionnement 2022 : excédent de 560 000 €

Section d'investissement 2022 : besoin de financement de 1 210 000 €

Besoin de financement couvert par l'excédent de fonctionnement 2022 de 560 000 € et par l'excédent capitalisé de 2021 de 650 000 €

M. Patrick PEYROUX présente l'état de l'endettement annuel.

Total du versement en 2022 : 377 009.46 € dont 323 976.09 € de capital (dépenses d'investissement) et 53 033.37 € d'intérêts (dépenses de fonctionnement)

Capital restant dû au 31/12/2022 : 2 141 556.19 €

Après présentation détaillée par nature et par fonction, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget 2022 de la commune, en fonctionnement et en investissement.**

M. Jean-Luc CHATRY propose une baisse d'un degré du chauffage des bâtiments municipaux (hors location) qui permettrait une économie importante, notamment pour les gymnases. Il suggère de poursuivre la réflexion sur les énergies renouvelables, le contexte économique risquant de nous y contraindre encore plus vite que prévu.

M. le Maire indique que les services y travaillent et que la commune doit être exemplaire en la matière.

M. Patrick PEYROUX remercie Mathias GIRAUD pour la préparation du budget ainsi que les services municipaux.

M. le Maire s'associe à ces remerciements et remercie à son tour M. Patrick PEYROUX.

- **Demandes de subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Conseil Départemental de la Vienne (Activ 3) pour les travaux de rénovation du Gymnase Emile FRADET**

M. Patrick PEYROUX rappelle que le gymnase Emile FRADET, mis en service en 1980, était initialement la propriété de l'Association Immobilière du Poitou (Ecole la Chaume - La Salle). Il a fait l'objet d'une donation à la commune de Vouillé en 2007.

Après l'ouverture du Complexe sportif des Maillots en 2014, le Conseil Municipal a fait le choix de le réhabiliter progressivement, afin de répondre à la demande croissante en infrastructures sportives des associations et des établissements scolaires.

En 2018, un vaste programme de travaux a été engagé. Il combine l'amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe (isolation), le remplacement des équipements, l'accessibilité PMR, la réfection des vestiaires et du sol.

- 2018 : Réfection de la couverture et de l'isolation horizontale ;
- 2019 : Remplacement de l'éclairage (LED) ;
- 2020 : Réhabilitation des vestiaires ;
- 2021 : Réfection du sol, des peintures intérieures, remplacement des équipements sportifs et des menuiseries et accessibilité PMR

Le remplacement du bardage (bardage double peau, épaisseur 75/100^{ème}) en 2022, viendra achever l'opération, d'un point de vue énergétique.

Sur la base des estimations financières, le budget s'établit comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes		
		Financements	Pourcentages (arrondis)	En € HT
Travaux	95 451	DETR	30%	28 635.30
		DSIL	24.2%	23 125.50
		CD86	25.8%	24 600.00
		Autofinancement	20%	19 090.20
Total	95 451	Total	100%	95 451.00

M. Jean-Luc CHATRY souligne l'importance des financements sur ce projet qui ne laisseraient que 20 % à la charge de la Commune. M. le Maire indique que les financements de l'Etat ne sont pas garantis.

En réponse à une proposition de M. Jacques DESCHAMPS, M. Jean-Luc CHATRY indique que seuls les vestiaires sont chauffés. M. Jacques DESCHAMPS suggère de solliciter malgré tout des certificats d'économie d'énergie pour la partie vestiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter des subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Conseil Départemental de la Vienne (Activ 3) pour les travaux de rénovation du Gymnase Emile FRADET, conformément au tableau présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Demandes de subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'aménagement de la rue Gambetta**

M. Patrick PEYROUX rappelle l'importance du projet d'aménagement de la rue Gambetta qui constitue la porte d'entrée nord du centre bourg, véritable colonne vertébrale, autour de laquelle s'articulent les voies de desserte vers la plupart des services et commerces de proximité de la Commune.

Elle débouche sur la Place François ALBERT et la Place de l'Eglise qui sont des espaces de rencontre, rendus attractifs à la fois par la présence de commerces, la tenue de marchés hebdomadaires, mais aussi par la rivière l'Auxance et un fleurissement de qualité.

Compte tenu du dimensionnement de la voie, le projet vise à renforcer la place du piéton et du cycliste, à les sécuriser, tout en assurant un certain transit des véhicules légers, dans le cadre d'un schéma communal de mobilité en cours de réalisation.

Les aménagements envisagés, résultats d'une étude d'un architecte-urbaniste, permettront aussi de renforcer l'identité qualitative du centre bourg, en mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel, et de préserver le tissu commercial de proximité.

Sur la base des estimations financières, le budget s'établit comme suit :

Dépenses en € HT			Recettes en €		
Prestations préalables aux travaux	Etude de faisabilité/esquisse	8 750	DETR (plafonnée)	21.77%	150 000
			DSIL	21.77%	150 000
	Levés topographiques	4 660	Département	12%	82 659
Maîtrise d'œuvre		71 033	Autofinancement	44.46 %	306 164
Enfouissement de réseaux		55 000			
Eclairage public		42 000			
Travaux (estimation phase esquisse)		507 380			
Total		688 823	Total	100 %	688 823

En réponse à une question de M. Julien MACOUIN, Mme Valérie POIGNANT indique que les honoraires de Maitrise d'œuvre sont conformes à ceux facturés pour un bâtiment. Ces honoraires incluent également ceux des bureaux d'études.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS sur le montant relativement peu élevé des travaux, M. le Maire précise que la bande de roulement sera à la charge du Département, et qu'elle n'est pas incluse dans l'estimation. Les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage concernent la partie supérieure de la rue.

M. Philippe PATEY fait état de l'expérience de Thouars qui recevait un financement forfaitaire du Conseil Départemental pour la bande de roulement, mais qui conservait la maitrise des travaux.

M. François MORISSET indique qu'il conviendra d'engager des discussions avec le Conseil Départemental afin de respecter les prescriptions de ses services.

Il est rappelé que le dossier est présenté pour solliciter les financements de l'Etat et qu'un plan de financement ajusté sera présenté au Conseil Municipal ultérieurement afin de demander une subvention au Conseil Départemental.

M. Philippe PATEY suggère d'ajouter dans la délibération une phrase spécifiant que la réfection de la bande de roulement, non incluse dans le plan de financement présenté, sera à la charge du Conseil Départemental. M. le Maire approuve cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement et de solliciter des subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'aménagement de la rue Gambetta, conformément au tableau présenté ci-dessus,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
-
- Facturation de travaux de ménage suite à l'utilisation du Complexe sportif des Maillots par l'association des parents d'élèves (APEL) pour la fête de fin d'année de l'école maternelle

M. Patrick PEYROUX rappelle que l'association des parents d'élèves (APEL) a organisé la fête de fin d'année de l'école maternelle de la Chaume, le jeudi 9 décembre 2021, dans le Complexe sportif des Maillots.

L'aire de jeu et les salles annexes ont été laissées dans un état de saleté inacceptable, qui a nécessité l'intervention d'agents municipaux pour procéder notamment au rangement des chaises, des modules en bois, au transport en déchèterie des moquettes usagées, ainsi qu'au nettoyage renforcé des locaux mis à disposition. Trois agents ont été mobilisés dans l'urgence, ce qui représente environ 7 h de travail.

Le Directeur de l'établissement scolaire La Chaume - La Salle a été informé et il a été convenu de facturer ces prestations, pour un montant de 140 €.

M. Jean-Luc CHATRY précise que la facture doit être adressée à l'APEL de la Chaume - La Salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De facturer les travaux de ménage à l'APEL de la Chaume- La Salle, suite à l'utilisation du Complexe sportif des Maillots par l'association des parents d'élèves (APEL) pour la fête de fin d'année de l'école maternelle, pour un montant de 140 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place du télétravail dans les services municipaux

Mme Danielle BONNIN rappelle que la Commission Ressources Humaines a validé le projet de délibération sur le télétravail les 11 octobre et 17 novembre 2021. A son tour, le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Vienne, a émis un avis favorable à ce projet à l'unanimité de ses membres, lors de sa réunion du 3 février 2022.

Mme Danielle BONNIN rappelle que la plupart des agents sont exclus du dispositif, compte tenu de la nature de leurs missions exercées sur le terrain (services techniques, service périscolaire, accueil du public...). Pour ceux qui sont concernés (médiathèque et certains agents administratifs), seule une partie des missions peut être effectuée à distance. Dans une collectivité de la taille de Vouillé, le travail en équipe et la circulation de l'information sont des éléments primordiaux.

Le nombre de jours fixes est arrêté à 12 jours par an de télétravail maximum.

Le planning sera réalisé par trimestre, mais les jours pourront être modifiés de façon conjointe par l'agent et son supérieur hiérarchique. Des jours flottants supplémentaires pourront être autorisés pour des formations ou des visioconférences.

Conformément aux textes en vigueur, une allocation forfaitaire de 2,5 € par journée de télétravail, est due aux agents publics qui exercent leurs missions en télétravail.

Une évaluation sera réalisée en fin d'année 2022 pour ajuster éventuellement le dispositif.

Mme Danielle BONNIN précise que les modalités de mise en œuvre du télétravail sont détaillées dans le document transmis au Conseil Municipal et qui figurera en annexe du projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place du télétravail dans les services communaux selon les modalités annexées à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

3 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- **Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Scouts Entente**

Monsieur Jean-Luc CHATRY indique que la Commune a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par l'association Scouts Entente, pour le projet d'installation d'une classe informatique à Tomegbe (Togo), en juillet 2022. Il rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors d'une précédente séance du Conseil Municipal.

Initialement arrêté à 43 664 €, le cout du projet a été revu à la baisse avec un nombre de participants moins important que prévu. Il s'élève à 37 018 € dont un poste important consacré au transport des 10 jeunes et des 4 encadrants. L'association a sollicité une subvention communale de 1 000 €. Elle a sollicité un montant équivalent auprès de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et du Conseil Départemental, ainsi que 3 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine. Les familles des jeunes participent financièrement.

Il précise qu'une rencontre en présence de M. le Maire et de conseillers municipaux a eu lieu en mairie, le samedi 8 janvier dernier, avec les porteurs du projet et le Président de l'association partenaire de ce projet, l'association CASO TOGO, qui apporte un soutien financier de 4 500 €. Des garanties ont été apportées sur le sérieux du projet, son suivi au Togo et sa pérennité.

M. Jean-Luc CHATRY propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Scouts Entente pour un projet d'installation d'une classe informatique à Tomegbe, au Togo. Il indique que la somme sera reversée à la Commune en cas d'annulation du projet.

M. Jacques DESCHAMPS confirme que des garanties ont été apportées par le Président de l'association CASO TOGO sur la pérennité de l'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Scouts Entente pour un projet d'installation d'une classe informatique à Tomegbe, au Togo, en juillet 2022,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

4 - POINT DIVERS

- **Subvention exceptionnelle à la Protection Civile pour une mission humanitaire en faveur de la population Ukrainienne**

M. le Maire rappelle la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine. Il fait état des nombreuses victimes et de l'exode en cours vers les pays voisins. Il indique qu'avec le soutien de l'Association des Maires de France, la Protection Civile appelle à la solidarité nationale pour soutenir la population Ukrainienne. Des missions d'action humanitaire ont été engagées ainsi qu'un appel aux dons.

Il remercie vivement les nombreux Vouglaisiens qui se sont mobilisés pour donner des produits de première nécessité ainsi que du matériel médical, et souligne le rôle important mené par la Municipalité qui a relayé cet appel, organisé la collecte et le transfert des dons au Centre Départemental de la Protection Civile à Mignaloux-Beauvoir, avec le concours des agents municipaux.

Il indique que désormais, la Protection Civile privilégie les dons financiers, pour financer l'acquisition de médicaments, de matériel de secours et de groupes électrogènes. Les versements sont à effectuer sur le site <https://don.protection-civile.org/soutenir>.

Il propose que la Commune verse une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Protection Civile en complément d'une coordination pour des actions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le caractère d'urgence de la décision proposée au Conseil Municipal qui justifie la modification de l'ordre du jour de la séance du 8 mars 2022 par envoi d'une nouvelle convocation en date du 4 mars 2022,**
- **Etant précisé que seul ce dernier point a été ajouté à l'ordre du jour et que la note de synthèse et le projet de délibérations ont été modifiés en conséquence,**
- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Protection Civile pour une mission humanitaire en faveur de la population Ukrainienne,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette action de soutien à la population Ukrainienne en grande souffrance.

Mme Valérie POIGNANT remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation du spectacle présenté le 5 mars dernier dans la salle polyvalente « Au nom d'une pipe », à partir des œuvres de Georges Brassens. 81 entrées payantes ont été comptabilisées. Le spectacle a été très apprécié par le public.

M. le Maire remercie Mme Valérie POIGNANT et les membres de la Commission « Vie Culturelle, Tourisme et Animations » pour l'organisation de cette manifestation.

Il informe les élus présents que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 5 avril à 19 h, dans la salle du Conseil, en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.